



## retraite fonctionnaire catégorie active

Par **MIGUETP**, le **26/08/2012** à **21:19**

Je suis fonctionnaire en catégorie active depuis le 28 septembre 1987 (surveillant pénitentiaire). Le 01 mars 1995, je devenais gardien de la paix. Ayant quitté le ministère de la justice pour le ministère de l'intérieur, mon administration m'a répondu que la bonification d'un an tous les 5 ans commençait à partir du 1er mars 1995 alors que les surveillants pénitentiaires bénéficient aussi du 1/5ème. Sinon, pourrai-je partir à 52 ans en retraite ou dois-je accomplir au moins 25 ans dans la police pour bénéficier des 5 ans du 1/5ème ?

Par **P.M.**, le **26/08/2012** à **21:27**

Bonjour,  
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...